



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 6 décembre 2018**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay Étienne Murisier	maire adjoint
Bureau du Conseil	Mmes	Line Müller Ania Schwab	présidente vice-présidente
Conseillères municipales	Mmes	Amandine Mayer-Sommer, Cécilia Hauser	Paola Sanz Velasco, Valérie Sella,
Conseillers municipaux	MM.	José Burgos, Enrico Castelli, Yannick Dupraz, Marc Jaquet, Daniel Jauch, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre	
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mmes	Coranda Pierrehumbert Sylvie Barbat, Corinne Ménétreay	adjointe conseillères municipales
	MM.	Christophe Berthelet Michel Vazquez	conseiller municipal secrétaire général

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du *Plan stratégique de développement de la Zone d'extension* de la Pallanterie par les représentants de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées et souhaite une cordiale bienvenue aux représentants de la FITIAP.

1. Présentation du *Plan stratégique de développement de la Zone d'extension de la Pallanterie* par les représentants de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Le Maire remercie les représentants de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) qui sont venus en nombre présenter le Plan stratégique de développement de la zone d'extension, soit : Moreno Sella (Président), Olivier Morzier (représentant de Meinier au sein de la fondation), Michel Bonnefous (représentant de Collonge-Bellerive au sein de la fondation), Macha Alimi (directrice) et Luc Malnati (mandataire de la fondation pour l'extension de la zone).

Il rappelle les discussions qui avaient eu lieu lors d'un précédent Conseil municipal concernant l'éventuelle participation de la Commune au financement de l'extension. Vu la conjoncture des finances communales, les conseillers municipaux avaient conclu qu'il serait préférable que la fondation trouve d'autres sources de financement ou d'autres garanties que celles de la Commune pour financer l'extension de la zone.

Puis il donne la parole à **Moreno Sella**, qui indique que la présentation de ce soir portera sur :

- Bref historique ;
- Présentation synthétique de la disponibilité foncière ;
- Travaux de viabilisation ;
- Phasage des investissements de viabilisation ;
- Détail des investissements de viabilisation ;
- Synthèse des investissements ;
- Financement.

Il précise que les nouveaux statuts de la fondation entreront en force en janvier 2019. Ces statuts éclaircissent la position de la fondation sur le plan régional et renforceront la relation entre la fondation et les communes. La fondation ne pourra plus acquérir de terrain ni emprunter sans un accord simultané des deux Conseils municipaux. Cela renforcera le contrôle des deux communes sur la fondation qui sera par là même beaucoup plus crédible sur les marchés financiers.

Il y a actuellement une énorme liste d'attente pour de futurs locaux, sur l'attribution desquels le Conseil de fondation devra fixer des critères.

Les problèmes qui subsistaient encore sont réglés, ou en passe de l'être. Les chevaux du manège ont été déplacés sur des surfaces mises à disposition par l'État. La problématique fiscale, qui concerne toutes les zones industrielles et artisanales du canton, et celle du point d'entrée par la route de Compois sur la zone, sont en bonne voie de résolution.

Il explique les solutions choisies par rapport au financement, à savoir que la fondation empruntera avec l'accord des deux Conseils municipaux, réalisera et exécutera tous les travaux sans financement ni garantie des communes.

Puis **Moreno Sella** passe la parole à **Luc Malnati** qui expose les deux phases prévues pour ce développement et qui passera d'abord par la mise en place de tous les aménagements extérieurs, soit les équipements et infrastructures de la zone industrielle et artisanale. La zone étant soumise à d'importantes contraintes (nappe phréatique, source du Rouelbeau, etc.), le bassin de rétention devra être construit en premier. Celui-ci permettra de centraliser les eaux pluviales qui seront récupérées par les toitures et les fossés tout en offrant un futur parc qui sera ouvert au public.

Il présente ensuite les coûts et investissements de ce projet. L'État a cédé à la fondation la gestion de la taxe d'équipement et les droits de superficie. Les recettes couvriront donc les intérêts des emprunts. Pour mener cette opération d'extension de la zone sur les 10 prochaines années, la fondation aura besoin d'une autorisation d'emprunter à hauteur maximale de Fr. 17'000'000.-. La délibération y relative sera soumise au vote du Conseil municipal lors de sa séance du 7 février 2019.

Sur une question de **Yannick Dupraz**, **Moreno Sella** précise que les probabilités que la fondation fasse faillite, c'est-à-dire que le déficit soit supérieur au capital, sont plus qu'infimes. En effet, vu les réserves actuelles de la fondation, il faudrait 15 années successives sans le moindre rendement net pour la mettre réellement en péril, ce qui paraît assez improbable. Dans le pire des cas, la réalisation des actifs par l'Office des poursuites dans le cadre d'une procédure de faillite couvrirait le déficit. La Commune serait appelée en garantie pour autant que la valeur de vente soit inférieure à l'emprunt contracté. Il précise que la fondation dispose à ce jour d'un capital qui s'est construit pendant les 20 dernières années.

À la demande de **Marc Jaquet**, **Moreno Sella** indique qu'une fois toute la zone industrielle et artisanale réalisée, soit dans une bonne vingtaine d'années au moins, la fondation remettra au domaine public toutes les infrastructures pour Fr. 1.- aux communes de Meinier et de Collonge-Bellerive (routes, bassin de rétention, etc.). Les communes auront alors l'obligation d'entretenir lesdites infrastructures. La dette ne fera pas partie du transfert ; elle restera à la fondation qui devra l'amortir. Une fois le tout transféré, il est imaginable que le résultat à la fin de chaque exercice soit réparti à 50 % pour chaque commune ; pour cela, il faudra modifier les statuts.

Enrico Castelli demande des précisions sur la provision actuelle de la fondation. **Moreno Sella** explique que celle-ci dispose de fonds propres. Quant à l'exonération d'impôts dont elle bénéficie actuellement, la fondation a obtenu de l'AFC la garantie que celle-ci serait maintenue au vu de l'extension prévue de la zone et dont la première demande d'autorisation de construire sera prochainement déposée.

Yannick Dupraz évoque l'avenir, qui passera nécessairement par l'autonomie énergétique, et demande comment ce projet s'y insérera. **Moreno Sella** précise que la fondation travaille avec 34 services de l'État (environnement, énergie, agriculture, etc.). Un gros travail a été effectué sur les aspects énergétiques des futures constructions.

Luc Malnati ajoute qu'il a déjà fallu, dans le cadre du plan directeur, rendre un CET (concept énergétique territorial) à l'échelle de la zone, il y a deux ans, qui a été très bien accepté. Le plan directeur et le périmètre du CET étaient en parfaite adéquation. De plus, toute une série de mesures ont été étudiées dans le cadre de la notice d'impact sur l'environnement (mobilité, environnement, énergie, etc.). La possibilité de produire le maximum d'énergies durables a donc été prise en compte (géothermie, mutualisation de la production de chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.).

Yannick Dupraz précise que sa question portait sur l'impact de l'environnement sur la zone industrielle et artisanale. Il cite l'exemple du réchauffement climatique et de la crise pétrolière à venir. Donc s'il n'y a plus de croissance, comment la fondation trouvera-t-elle des locataires ? résume **Luc Malnati**. Et est-ce que les loyers seront toujours abordables pour les artisans ? complète **Yannick Dupraz**. **Moreno Sella** précise que la fondation s'efforce depuis toujours d'offrir des surfaces bon marché afin que les artisans d'une certaine taille qui sont disséminés sur la région Arve et Lac puissent s'y installer ; aucun de ceux-ci ne rencontre actuellement de problèmes environnementaux.

Le Maire souligne que le concept énergétique de la zone est très intéressant et tente à être propre, ce qui est appréciable. Par rapport aux revenus de la fondation, il relève que ceux-ci seront engrangés au travers des droits de superficie ; les parcelles ne seront pas vendues à des promoteurs. Cette affirmation est confirmée par **Moreno Sella** qui évoque les statuts de la fondation avant de résumer les modèles actuels de la FTI.

Amandine Mayer-Sommer voudrait savoir si la fondation conservera la maîtrise des constructions (gabarits, hauteur, etc.). Ce sera le cas par le biais des DDP, indique **Moreno Sella**. Un porteur de projet ne pourra pas déposer de demande d'autorisation de construire si la fondation ne l'a pas validée. Il ne sera pas possible de déroger au gabarit de 17 mètres. D'ailleurs, la fondation est en train de rédiger une charte et un règlement interne.

Luc Malnati ajoute que le plan directeur de zone et le contrat de droit de superficie sont des outils très puissants pour une institution publique. L'exploitation du droit à bâtir est liée à la loi sur l'aménagement du territoire, et la confédération comme le Plan directeur cantonal (PDCn) incitent désormais à la densification, rappelle-t-il.

Le Maire remercie les représentants de la fondation pour leur présentation très claire. Il rappelle que le Conseil municipal se prononcera par voie de délibération au plus tôt le 7 février prochain afin de donner la possibilité à la fondation d'emprunter pour aller de l'avant dans ce projet.

Sur une question de **Jean-François Jordan**, **Moreno Sella** confirme que le plan de trésorerie décennal sera transmis aux Conseillers municipaux avant la date de cette délibération.

Plus personne n'ayant de question, les représentants de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie quittent la séance, chaleureusement remerciés par le Conseil municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité sans remarque et avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil

a) Naturalisation

La Présidente lit la lettre de remerciements qui a été envoyée par une habitante à propos de sa demande de naturalisation. Cette dame se réjouit de devenir une citoyenne active de

la Commune. À la demande de **Yannick Dupraz**, la **Présidente** rappelle que la sous-commission Naturalisations auditionne chaque candidat-e avant le vote du préavis par le Conseil municipal.

b) Future fermeture de la poste d'Avully

La Présidente donne lecture de la lettre du Conseil municipal d'Avully - que tous les élus ont reçue - concernant la fermeture programmée de ce bureau de poste et rappelle que ces questions ont déjà été discutées par le Conseil municipal.

Le Maire indique que Michel Vazquez pourrait se charger de rédiger et de transmettre la réponse des élus de Meinier. Les autorités d'Avully souhaiteraient que la Commune s'associe à leur démarche pour faire aboutir leur demande de maintien de tous les bureaux de poste en danger. Or l'office postal de Meinier est aussi sur la sellette, comme d'autres communes, même si la Mairie n'a pas encore reçu de nouvelles de l'ex-régie fédérale suite aux correspondances échangées ce printemps.

Une discussion s'engage sur la forme que devrait prendre un tel soutien, dont la pertinence n'est pas remise en question par les élus. **Le Maire** suggère de demander à Avully une proposition de lettre qui sera soumise au prochain Conseil municipal, sachant que la demande d'Avully est légitime et mérite d'être soutenue. En effet, les communes en ont assez que la Poste démantèle le service postal, conclut-il.

À l'unanimité, le Conseil municipal prie la Présidente de contacter Philippe Tièche, Président du Conseil municipal d'Avully, afin d'obtenir une proposition de lettre pour la prochaine séance du Conseil municipal, le 7 février 2019.

4. Communications de l'Exécutif

a) Chemin du Bouchat

Il est ressorti d'une discussion avec l'Exécutif, la FITIAP, le CSR et l'OCT que le chemin du Bouchat, qui permet de rejoindre le centre sportif de Rouelbeau depuis la route de la Capite, devrait être à l'avenir réservé à la mobilité douce (piétons, vélos, etc.). Cela obligerait les voitures à passer par le chemin des Champs-de-la-Grange, en faisant le tour par le carrefour de la Pallanterie.

Une telle mesure n'irait pas dans le sens d'un rapprochement entre St-Paul et Meinier, déplore **le Maire**, car les parents de Vézenaz seraient contraints de passer par le carrefour engorgé de la Pallanterie. Une telle mesure risque aussi d'avoir un impact négatif sur le restaurant.

Accéder par les routes de Compois et de la Capite au centre sportif semblait logique, alors qu'un seul accès paraît problématique. Par ailleurs, l'Exécutif envisage de fermer un autre chemin afin que celui-ci ne devienne pas un itinéraire de délestage entre le Centre sportif de Rouelbeau et le chemin des Combes. Ces enjeux de mobilité sont importants et devront sans doute être discutés devant le Conseil municipal.

La demande d'autorisation qui sera déposée par la FITIAP proposera le maintien de la circulation des véhicules sur le chemin du Bouchat pour rejoindre le centre sportif depuis la route de la Capite.

Sur une question d'**Amandine Mayer-Sommer**, **Etienne Murisier** précise que le chemin des Combes sera, dans un premier temps, interdit à la circulation et réservé à la mobilité douce

le dimanche et les jours fériés. Des discussions sont en cours avec l'État sur cette question. Mais pour le moment, l'Exécutif n'envisage pas de le fermer complètement.

Selon **Amandine Mayer-Sommer**, il faudrait également étudier cette problématique sous un angle plus global. **Le Maire** indique que l'Exécutif est souvent amené à réfléchir à la mobilité à l'échelle de la Commune. Dans ce cas précis, une fermeture de ce chemin engendrerait un report du trafic sur les hameaux. **José Burgos** rappelle que la route projetée par la FITIAP pour traverser la zone industrielle sera réalisée en deux phases. Elle pourrait servir aux utilisateurs du centre sportif et du restaurant. Mais celle-ci n'a pas été conçue comme un itinéraire de transit, précise **le Maire**.

Yannick Dupraz suggère un compromis : mettre ce chemin en sens unique et réserver l'autre partie de la chaussée à la mobilité douce. Cette idée a aussi été évoquée ; des négociations devront être menées et ce point reviendra sûrement à l'ordre du jour d'une prochaine séance, conclut **le Maire**.

b) Sapeurs-pompiers, deux nouveaux caporaux

Yann Zamofing et Sébastien Leu ont tous les deux obtenu le grade de caporal, annonce **le Maire**. Ils ont été félicités comme il se doit lors de la dernière soirée de la compagnie à laquelle l'Exécutif a participé, en novembre.

c) Piscine située au chemin des Varlioudes

La piscine, située au chemin des Varlioudes, semble avoir été la source des nombreux moustiques signalés cet été dans le quartier. L'Exécutif a fait assainir ladite piscine. Le problème ayant été identifié, les mesures utiles seront de nouveau prises l'année prochaine si cela s'avérait nécessaire, conclut **le Maire**.

d) Indemnités des Conseillers municipaux

Le Maire annonce que les indemnités des Conseillers municipaux ont été versées par virement bancaire ce jour.

e) Soirée des conjoints et des élus

La soirée des conjoints et des élus se déroulera le mardi 18 décembre à 19 heures, rappelle **le Maire**, qui distribuera tout à l'heure les invitations. Les concernés voudront bien prévenir le secrétariat en cas d'indisponibilité.

f) Vœux du Maire et mérites meynites

Les vœux du Maire et la remise des mérites meynites auront lieu le 8 janvier 2019 dès 19 heures à la salle communale.

g) Brochure « institutions politiques genevoises »

Le Maire distribuera tout à l'heure une brochure intitulée « institutions politiques genevoises » illustrée par Mix et Remix. Elle explique, de manière intéressante et ludique, les institutions politiques genevoises. La Commune avait acheté des exemplaires pour les promotions citoyennes, or la ville de Genève offrira cette brochure aux intéressés.

5. Rapports des commissions

a) Bâtiments & Aménagement (BAM)

En l'absence de Corinne Ménétreay, **Valérie Sella** indique que la commission s'est réunie le 12 novembre dernier.

- ☑ Suite à la tournée des bâtiments communaux du mois de septembre, la commission continue le suivi des travaux à mener.
- ☑ La commission a aussi finalisé le projet de rénovation du hall d'entrée de la Mairie, que présente **Valérie Sella**. L'objectif était de rendre cet espace plus moderne, plus lumineux et plus accueillant. La sous-commission ad hoc a présenté son projet à la commission, qui l'a accepté, puis à l'Exécutif. Le budget a été nettement revu à la baisse. Il s'élève désormais à Fr. 30'000.- environ. Les travaux seront pris en partie sur le budget 2018 et en partie sur le budget 2019 et devraient en principe être achevés à Pâques.

Une discussion s'engage sur une remarque de **Yannick Dupraz** qui trouve un peu choquant de dépenser cette somme pour des travaux qui lui semblent inutiles, vu la conjoncture. **Cécilia Hauser** rappelle que ces aménagements ont été discutés il y a longtemps, intégrés au budget et planifiés. Une réflexion a été menée au sein de la commission et la décision a été prise à l'unanimité. **Valérie Sella** ajoute que ce hall doit aussi être le reflet de la Commune : il faut que les habitants trouvent ce lieu accueillant.

Etienne Murisier précise que la sous-commission a fourni de gros efforts afin que cette dépense entre dans le cadre du budget de fonctionnement. À l'origine, la commission souhaitait obtenir un crédit d'investissement. Il félicite les concernées, qui ont travaillé d'arrache-pied et pendant des mois sur ce projet. Ces quelques aménagements donneront une image plus vivante et dynamique du hall de la Mairie.

Même si elle comprend bien la nécessité de mettre en valeur la Mairie et relève le gros travail qui a été fourni par la sous-commission, **Amandine Mayer-Sommer** s'avoue réticente sur le choix de Teo Jakob. **Cécilia Hauser** indique que différents commerces et marques ont été étudiés sur la base de plusieurs critères (matériaux, prix, etc.). Ce fournisseur propose de nombreux modèles et marques et n'est pas le plus cher du marché, ajoute **Valérie Sella**, qui précise que le personnel de la Mairie a également été consulté.

Le coût semble raisonnable au **Maire**, car réparti sur deux années ; le hall d'entrée de l'administration communale a une importance réelle et ces montants sont inclus dans les budgets 2018 et 2019.

La Présidente rappelle en conclusion que la sous-commission se tient volontiers à disposition des élus qui souhaiteraient discuter des aspects esthétiques de son projet.

b) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Marc Jaquet annonce que la commission s'est réunie une fois depuis les deux derniers conseils.

- ☑ Les travaux sur les collecteurs à Fiez sont terminés.
- ☑ L'entreprise Jauch, chargée d'une partie des décorations florales de la Commune, cessera ses activités à la fin de l'année. La voirie reprendra les décorations florales de la Mairie et les contrats portant sur le reste du fleurissement de la Commune seront réexaminés, conformément aux règles régissant les institutions publiques.
- ☑ Lors du dernier marché de l'année, qui aura lieu dans deux semaines, la raclette sera vendue à la population au coût modique de Fr. 2.-.

c) Finances (FIN)

Jean-François Jordan n'a rien de particulier à signaler, hormis une rencontre informelle avec les SIG portant sur les finances communales.

d) Petite Enfance, École & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Ania Schwab annonce que la commission s'est réunie le 26 novembre dernier.

- Easy vote : il s'agit d'un outil destiné à faciliter la compréhension des jeunes de 18 à 25 ans sur les votations fédérales dont ils bénéficieront à partir de février 2019.
- L'accueil de la population, le soir, dans le cadre de la semaine de la démocratie, sera annulé en 2019 afin de mieux se concentrer sur la classe de 8P.
- La fête de l'Escalade aura lieu le 11 décembre prochain à 18h45.
- Les cadeaux de Noël pour l'école, la crèche et le jardin d'enfants de Meinier ont été finalisés. Ils seront distribués dans les classes le 18 décembre.
- Les promotions citoyennes se dérouleront le 12 février 2019.
- Les tee-shirts de l'école, qui datent d'une dizaine d'années, seront remplacés en 2019 par des tee-shirts plus adaptés. La question du logo est à l'étude.

e) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

La commission s'est réunie deux fois, les 6 novembre et 4 décembre derniers, indique **Valérie Sella**.

- La commission a réparti les dons humanitaires en Suisse, à l'étranger et pour l'environnement du second semestre 2018.
- Avec l'aide de Brigitte Aellen, la commission a remercié pour la première fois les bénévoles de la Commune pour leur dévouement avec un petit-déjeuner organisé dans l'espace santé-social le 5 décembre. Une dizaine de bénévoles étaient présents pour partager ce moment chaleureux.
- Lors des commissions, Brigitte Aellen a partagé le fait qu'elle rencontre de plus en plus de situations difficiles et chronophages dans son rôle d'assistante sociale. La pondération de son activité d'animatrice sociale et d'assistante sociale devra probablement évoluer afin qu'elle puisse consacrer plus de temps à son travail d'accompagnement et de soutien social. Il apparaît que cette constatation est partagée par l'ensemble des communes avoisinantes.
- La commission continue à préparer le repas des aînés du 20 janvier prochain. Les invitations seront prochainement envoyées et dévoileront le thème choisi. Les Conseillers municipaux recevront aussi celles-ci.

f) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

En l'absence de Sylvie Barbat, **Cécilia Hauser** annonce que la commission s'est rencontrée deux fois et a abordé les sujets suivants.

- Vœux du maire (organisation et mise en place).
- Mérites meynites (présentation des candidatures).
- Voyage du Conseil (finalisation du programme).
- La commission a reçu de bons échos sur les installations et la fréquentation du street workout ; le bilan est très positif.
- La deuxième édition de la fête de la pomme et du terroir aura lieu en septembre 2019.

g) Information, Communication & Votations (ICV)

Jacques Petitpierre indique que la commission s'est réunie le 13 novembre dernier afin de définir son cadre de travail pour 2019. Celui-ci s'inscrit dans la lignée de l'Agenda 21 et d'Horizon 2030. Il y a là de nombreux champs d'action qui intéressent la Commune et la commission se propose de voir dans quelle mesure aménager des actions de communication par rapport auxdits champs d'action. Il en cite quelques-uns : cohésion sociale, santé pour la population, développement du territoire, production et consommation, protection de l'environnement, etc. La commission étudiera dès le début de l'année dans quels axes la Commune pourrait s'inscrire.

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Communes-École

L'assemblée générale de Communes-École s'est déroulée le 14 novembre 2018, annonce **Paola Sanz Velasco**. Le bilan de la rentrée fait ressortir les chiffres suivants sur un total de 1'027 inscriptions : 869 demandes d'inscription confirmées, 32 non confirmées (cours complet), 11 en attente, 53 non confirmées (nombre insuffisant d'inscriptions) et 62 annulées.

L'assemblée générale a voté une augmentation du temps de travail de 5 % pour l'administratrice et de 10 % pour la secrétaire. Le taux d'activité du bureau a évolué en raison de la charge de travail qui a presque doublé depuis une dizaine d'années.

Par ailleurs, Communes-École est soumise à la TVA depuis le 1^{er} septembre dernier, ce qui représentera une augmentation de près de Fr. 10'500.- de charges au budget pour le premier semestre. Cela n'aura pas d'impact sur les communes, car celle-ci sera compensée par une augmentation de 5 % du prix de tous les cours. Le secrétariat tente actuellement d'obtenir de l'AFC une exonération d'impôts.

b) Fanfare

François Mégevand n'a rien de particulier à signaler.

c) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Ce sujet a déjà été longuement abordé au point 1 de l'ordre du jour, rappelle **la Présidente**.

d) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le Maire indique que le GIPE cherche activement des économies afin de baisser au maximum les charges communales liées au fonctionnement de la crèche. Cette situation est hélas commune à toutes les crèches de la région qui sont submergées par l'augmentation des charges, la participation des parents étant généralement en baisse partout. Il faut donc tenter de trouver des économies pour éviter que cette situation ne pèse trop sur les budgets communaux.

e) Fondation immobilière de Meinier (FIM)

La FIM a reçu récemment Pascal Tanari, chargé d'un petit mandat d'étude afin d'envisager la possibilité de développer un projet derrière l'immeuble de la poste (zone, impact, implantation, etc.). Ce projet figure d'ailleurs dans le PDCom, précise **le Maire**, s'agissant de la seule parcelle constructible qui permettra par la suite à la Commune de déclasser

d'autres terrains agricoles. Si la FIM va de l'avant, ce projet sera bien entendu présenté au Conseil municipal.

f) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

José Burgos indique que le comité s'est réuni le 30 octobre dernier. La discussion a porté sur les voies d'accès du centre sportif. Le CSR a écrit à Collonge-Bellerive afin que la Commune se positionne sur le futur des infrastructures du centre sportif et leur financement.

Le CSR a demandé une offre pour entreprendre une étude sur les infiltrations du bâtiment des vestiaires. En effet, ce bâtiment n'a que 10 ans. Des travaux seront sans doute entrepris au printemps 2019.

g) **Pompiers**

Hormis les deux nouveaux caporaux, **Marc Jaquet** n'a rien de plus à signaler si ce n'est que la fin de l'année s'est fort bien déroulée.

7. Divers

a) **Société numérique**

Valérie Sella a assisté, le 17 novembre dernier, à la conférence de l'union des villes genevoises qui portait sur « villes et transition numérique, quelques défis et opportunités ». La question était de savoir si l'on peut repenser et concevoir une société numérique responsable et durable et de rappeler qu'un des objectifs des collectivités publiques est de protéger la société, y compris dans le domaine du numérique. Que peut-on faire pour amener les citoyens à une confiance éclairée dans les réseaux numériques ? Cette conférence rejoignait un peu une réflexion qui a été menée au sein de la commission Santé-Social & Aide au Développement sur comment protéger les plus vulnérables, en particulier les enfants, des éventuelles dérives des réseaux sociaux. Les 7 et 8P rencontrent par exemple des problèmes liés à l'utilisation de groupes WhatsApp, etc. Les commissions concernées verront comment il est possible de travailler sur ces questions et quelles réponses apporter aux éventuels problèmes qui pourraient se poser. **Valérie Sella** transmettra la présentation du conférencier aux Conseillers municipaux.

b) **Énergies, climat et démocratie**

Yannick Dupraz propose aux Conseillers municipaux d'aller écouter Jean-Marc Jancovici et Étienne Chouard sur Internet dans l'espoir de peut-être ouvrir le débat sur ces sujets.

c) **Récolte intercommunale de matériel**

Sur une question de **Yannick Dupraz**, **Etienne Murisier** indique que les communes qui ont du matériel à donner communiquent entre elles par le biais d'e-mails informatifs.

d) **Parité hommes/femmes**

Yannick Dupraz indique que dorénavant, par souci d'égalité et de respect, il serrera la main de ses collègues féminines.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 23h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 7 février 2019 à 20h15.

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Corinne Ménétreay

.....

Line Müller